



**PREFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : LTN ESPINASSE

NICE, LE

- 6 JUL. 2026

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

Arrêté S.D.I.S. N°

26 0045

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Sauvetage Aquatique de Surface » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2026 (SAS).

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 10 avril 2025 relatif à l'appréciation des conditions de santé particulières exigées pour l'exercice des fonctions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pour l'aptitude à la conduite des véhicules du service ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Sauvetage Aquatique de Surface » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2026 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2:

L'arrêté préfectoral n° 251859 du 31 décembre 2025 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, directrice de cabinet
PS 4922

Aurélien LEBOURGEOIS